

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ISIDORE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC - CONSULTATION ÉCRITE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par la soussignée, Mireille Couture, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité

QUE:

Lors de la séance ordinaire du 4 juillet 2022, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

Règlement no 364-2022 encadrant certaines dispositions relatives à l'implantation de serres sur le territoire et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017, 302-2017, 303-2017, 309-2018, 311-2018, 313-2018, 315-2018, 316-2018, 325-2019, 326-2019, 328-2019, 332-2019, 336-2020, 337-2020, 339-2020, 341-2020, 343-2020, 346-2020, 349-2021, 354,2021, 356-2021 et 361-2022)

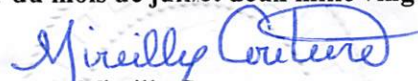
Ce projet de règlement vise à spécifier les normes relatives à l'implantation de serres en zone agricole sur le territoire de la municipalité de Saint-Isidore.

Ce projet de règlement est disponible sur le site web de la municipalité www.saint-isidore.net.

Une consultation écrite se déroule de la publication des présentes jusqu'au 27 juillet 2022. Au cours de cette consultation, les personnes et organismes qui désirent s'exprimer peuvent le faire en adressant leurs commentaires, soit :

- Par courrier : Municipalité de Saint-Isidore, 128 route Coulombe, Saint-Isidore (Québec) G0S 2S0
- Par courriel : info@saint-isidore.net

DONNÉ À Saint-Isidore, ce douzième (12^e) jour du mois de juillet deux mille vingt deux ((2022)).


Mireille Couture,
Directrice générale et
greffière-trésorière